



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Examen professionnel pour l'avancement au grade de Secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur

Rapport du jury, session 2018

I – L'examen

Cadre réglementaire

Sont autorisés à se présenter, par la voie d'un examen professionnel, les fonctionnaires justifiant d'au moins deux ans dans le 5e échelon du deuxième grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

L'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Nombre de postes offerts au titre de l'année 2018 : 3

Calendrier

Examen du dossier : 6 février 2018

Epreuve orale : 21 février 2018

Statistiques

Nombre de dossiers remis : 13

Nombre de candidats déclarés admissibles : 5

Nombre de candidats admis : 3



2/2

I – Les épreuves et recommandations du jury

L'admissibilité

Le jury s'est appuyé sur une grille d'évaluation afin d'apprécier les différents éléments du dossier : clarté de la présentation et qualités rédactionnelles, richesse du parcours, compétences acquises, motivation.

Des écarts significatifs, en raison d'une mauvaise ou absence de lecture des consignes, ont pu être constatés quant à la présentation des dossiers.

3 dossiers sur 13 ont été déclarés irrecevables pour rupture d'anonymat (sur ce point, il convient de bien contrôler son rapport et les documents annexés).

Par ailleurs, les consignes relatives à la présentation du rapport d'activités (1 à 2 pages dactylographiées maximum) n'ont pas toujours été respectées pénalisant ainsi le candidat.

S'agissant de la présentation du rapport d'activités, le jury a constaté trop souvent le choix d'une présentation chronologique des activités au détriment d'une réflexion thématique plus globale du parcours professionnel qui aurait apporté une plus grande dynamique à la présentation et aurait permis d'apprécier le recul du candidat sur son environnement professionnel.

Sans cette analyse, le rapport d'activités ne peut rendre compte d'un parcours professionnel par ailleurs intéressant.

Le positionnement dans la structure d'affectation du candidat (via un organigramme par exemple) mériterait d'être explicité afin de permettre au jury de mieux appréhender la réalité des fonctions exercées.

Enfin, le jury regrette que peu de dossiers aient pu faire apparaître la motivation des candidats notamment en matière d'évolution de carrière ou de projets professionnels. La motivation ne peut se résumer en une conclusion exprimant le souhait d'accéder à la classe exceptionnelle.

L'admission

Globalement, les candidats admissibles ont bien préparé leur présentation et ont su gérer leur stress. La durée impartie de 5 minutes a été respectée et les candidats ne se sont pas cantonnés à une reprise du rapport d'activités mais ont fait un réel effort de structuration de leur exposé.

S'agissant de l'échange avec le jury, les candidats ont su répondre majoritairement aux interrogations portant sur leur environnement professionnel immédiat. Certains candidats ont pu démontrer une réelle capacité d'analyse et de prise de recul par rapport aux missions confiées notamment par la mise en place de projets d'équipe et d'évolution d'activité.

Le jury a pu toutefois regretter un manque de curiosité intellectuelle sur les questions ne relevant pas du champ professionnel propre. Or, la préparation de l'examen professionnel doit être l'occasion d'aller au-delà de son périmètre d'activités (actualités du système éducatif, académique ou régional).